

MASTER PARCOURS MANAGEMENT DE LA PERFORMANCE ET DU RISQUE (EN APPRENTISSAGE)

Master Contrôle de gestion et audit organisationnel

A l'issue du diplôme, les étudiants auront acquis les compétences pour :

- consolider, approfondir et élargir les méthodes, techniques et outils de gestion du contrôle de l'entreprise, articulant les choix stratégiques de l'entreprise et le contenu opérationnel de leur mise en oeuvre,
- Maîtriser l'approche de l'audit dans ses différentes missions, internes ou externes à l'entreprise,
- S'approprier le contexte réglementaire et technique de l'évaluation des risques de l'entreprise afin de participer à un haut niveau de responsabilité à l'intégration de leur maîtrise dans la politique globale de contrôle de l'entreprise
- Appréhender les référentiels normatifs comptables français et international (IAS/IFRS)

Infos pratiques

Composante : Institut d'administration des entreprises (IAE)

Durée : 2 ans

Crédits ECTS : 120

Présentation

Admission

Conditions d'admission

1. Pour être inscrit en première année du diplôme de master (M1), les étudiants doivent justifier :

- soit d'un diplôme national conférant le grade de licence (180 ECTS) dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master concerné ;
 - soit d'une des validations prévues aux articles L 613-3 (validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger), L 613-4 (validation des acquis de l'expérience) et L 613-5 (validation d'acquis) du code de l'éducation.
- De plus, ils devront :
- présenter un dossier complet sur le parcours d'études et une lettre de motivation destinés à vérifier les aptitudes du candidat à suivre une formation de gestion, de type Master.
 - passer avec succès une épreuve dont la forme est arrêtée chaque année par le Directeur de l'IAE sur proposition du directeur du Master.
 - passer avec succès un entretien avec un jury formé au sein de l'équipe pédagogique.
 - disposer en vue de l'inscription définitive d'un contrat d'apprentissage sur une période de 24 mois compatible avec les contraintes de l'alternance.

2. L'admission en 2ème année de master, dans un parcours type à finalité indifférenciée, recherche ou professionnelle, est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du responsable de la formation, après avis de la commission pédagogique du parcours type concerné. Pour être inscrit en deuxième année du diplôme de master (M2), les étudiants doivent justifier :

- soit d'un diplôme national conférant un grade Bac+4 (240 ECTS) dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master concerné ;

- soit d'une des validations prévues aux articles L 613-3 (validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger), L 613-4 (validation des acquis de l'expérience) et L 613-5 (validation d'acquis) du code de l'éducation.

De plus, ils devront :

- présenter un dossier complet sur le parcours d'études et une lettre de motivation destinés à vérifier les aptitudes du candidat à suivre une formation de gestion, de type Master.

- passer avec succès une épreuve dont la forme est arrêtée chaque année par le Directeur de l'IAE sur proposition du directeur du Master.

- passer avec succès un entretien avec un jury formé au sein de l'équipe pédagogique.

- disposer en vue de l'inscription définitive d'un contrat d'apprentissage sur une période de 12 mois compatible avec les contraintes de l'alternance.